

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 74 (1938)

Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Rappel.* — *Ecoles et exposition nationale.* — *Dans les sections : Payerne.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Chalutinades ou le député facétieux.* — *Fédération genevoise des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat.* — *Compte rendu de l'assemblée générale du 30 novembre.* — U. I. P. G. — DAMES : *Souper d'escalade.* — *Convocation.* — NEUCHATEL : *Section de Neuchâtel.* — *Chez nos sociétaires.* — JURA : *Au Grand Conseil.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Le droit d'asile* (communiqué par A. D.). — G. CHEVALLAZ : *A propos d'enfants anormaux et difficiles.* — RÉD. : *Annuaire international de l'Education et de l'Enseignement.* — INFORMATIONS : *Une biographie d'Otto Glöckel.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : E. D., *Les vitamines.* — TEXTE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

Vaud cède aujourd'hui partiellement sa place ; il reprendra ses droits samedi prochain. Réd.

RAPPEL

Aux membres honoraires et futurs honoraires

Les membres honoraires *retraités* qui désirent rester en contact avec la S. P. V. et la Romande peuvent continuer à recevoir notre journal en payant un abonnement annuel de 5 francs.

Le Comité.

ÉCOLES ET EXPOSITION NATIONALE 1939.

Nous pensons intéresser nos collègues en leur faisant connaître la lettre ci-après, du 1^{er} arrondissement des C.F.F.

Lausanne, le 15 novembre 1938.

Au Comité de la Société pédagogique vaudoise.

Messieurs,

Répondant à votre lettre du 11 courant, nous avons l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de 1939 à Zurich, les écoles bénéficieront d'une réduction spéciale de 30% sur les taxes du tarif pour le transport des écoles. La surtaxe pour l'utilisation des trains directs ne sera pas perçue. Les billets collectifs auront une durée de validité de 5 jours. Nous attirons votre attention sur le fait que pour bénéficier de la réduction de taxe en question le voyage à Zurich devra être effectué pendant les jours ouvrables.

A titre de renseignement, nous vous indiquerons ci-après les taxes réduites au départ des principales villes du canton de Vaud.

	<i>3^e classe</i>	<i>I^{er} degré</i>	<i>II^e degré</i>	<i>III^e degré</i>
Lausanne — Zurich				
(via Berne ou Bienne) . . .	fr. 5.30	fr. 7.40	fr. 9.35	
Yverdon — Zurich				
(via Bienne — Olten) . . .	» 4.55	» 6.30	» 8.—	
Aigle — Zurich				
(via Berne ou Bienne) . . .	» 6.10	» 8.50	» 10.75	
Vevey — Zurich				
(via Berne ou Bienne) . . .	» 5.70	» 7.95	» 10.05	
Morges — Zurich				
(via Berne ou Bienne) . . .	» 5.60	» 7.80	» 9.80	
Nyon — Zurich				
(via Berne ou Bienne) . . .	» 6.05	» 8.50	» 10.75	

Restant à votre disposition pour tous autres renseignements, nous vous présentons, etc. *Le Directeur du 1^{er} arr. C.F.F.*
(Signé) Chenaux.

Le 1^{er} degré comprend les élèves jusqu'à 12 ans ; le 2^e, jusqu'à 15 ans, et le 3^e, depuis 15 ans. *Ch. G.*

DANS LES SECTIONS

Payerne. — Prochaine leçon gymnastique Dames, jeudi 15 décembre, 14 h. 30.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CHALUTINADES OU LE DÉPUTÉ FACÉTIEUX

Dans l'une de ses dernières séances, notre Parlement cantonal a entendu l'exposé d'un projet de loi de M. le député Chalut. Aux termes de cette loi, il serait interdit aux fonctionnaires retraités de résider à l'étranger. Aucune considération de nationalité, de famille ou de santé : mon pauvre retraité, tu devrais ronger ton os quelque part sur les 282 km² que mesure notre terre genevoise. Après la loi sur les incompatibilités, après celle qui interdit au fonctionnaire d'épouser qui lui plaît, voilà une nouvelle trouvaille. Bientôt, si l'on continue dans cette voie, le fonctionnaire ne pourra plus habiter que les quartiers ou communes qu'on voudra bien lui assigner. Qui sait si, un jour, il aura encore le droit de passer ses vacances où bon lui plaît ? Et le droit de vote ? Va-t-on le lui garantir encore longtemps ? Notre bon ami Gross, d'opénième mémoire, nous l'a déjà souvent contesté.

Il résulte de renseignements pris à bonne source qu'actuellement 24 retraités émargeant au budget de la C. I. A. pour 72 000 fr. vivent à l'étranger. La plupart y sont obligés par raison de santé ou de famille. Il n'est jamais venu à personne l'idée de contester au commerçant ayant fait fortune (avec l'argent de tous) de se retirer dans le lieu qu'il a librement choisi. Et que penser des nombreuses cohortes qui chaque dimanche traversent notre frontière pour dépenser la bagatelle de 200 000 fr. en moyenne ? Personne n'a songé encore à tendre des fils barbelés le long de la frontière française.

Mon bon député ! Ceux qui suivent la chronique de notre Grand Conseil ont souvent été mis en joie par vos interventions originales fleurant le terroir. Des attitudes de boxeur, des menaces fulgurantes à l'adresse de vos collègues conviennent mieux à votre tempérament que certains problèmes qui vous dépassent et que vous traitez avec un esprit trop simpliste.

L. S.

FÉDÉRATION GENEVOISE DES ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Genève, le 2 décembre 1938.

*A Monsieur le Président et Messieurs les députés
membres de la Commission du budget.*

Monsieur le Président et Messieurs,

La loi du 15 décembre 1934, instituant une retenue temporaire sur les salaires du personnel de l'Etat, provoqua dès sa publication de nombreuses critiques au sein des intéressés. Elaborée à la hâte, elle contenait des injustices flagrantes qui ont été reconnues par nos autorités elles-mêmes. Et cependant, à son expiration, elle fut purement et simplement prorogée pour une nouvelle période de trois ans. On donna alors, au personnel, des assurances formelles. Le Conseil d'Etat avait le droit d'en atténuer les effets avant son échéance, voire même de rétablir intégralement les salaires.

Pour l'année 1938, un allégement de 375 000 fr., proposé par le Conseil d'Etat, fut accepté par le Grand Conseil. Cette somme fut répartie entre les fonctionnaires ayant des charges de famille. C'est dire qu'une minorité seulement en bénéficia. Un grand nombre de nos membres subit encore la baisse totale qui lui a été infligée dès le 1er janvier 1935.

Le 27 octobre dernier, une délégation de notre fédération a été reçue par *MM. Picot et Perréard*, au nom du Conseil d'Etat. A notre surprise, les deux magistrats déclarèrent que, eu égard à la situation financière de l'Etat, il ne fallait pas compter sur une amélioration quelconque pour l'année 1939.

Une seule instance nous reste, Messieurs les députés, c'est la Commission du budget. Voici quelques faits qui militent en faveur d'un nouvel allégement :

- a) la rentrée des impôts de 1938 accuse une plus-value sensible puisque, au 31 octobre déjà, les impôts encaissés dépassaient le chiffre des sommes budgetées ;
- b) l'amnistie fiscale rapportera, pour 1938 déjà, un supplément de recettes atteignant près d'un million et continuera ses heureux effets au cours des prochaines années ;
- c) la nouvelle estimation des immeubles augmentera dans de notables proportions le montant de la matière imposable ;
- d) la dévaluation du franc suisse, augmentant d'une part le prix de la vie, a revigoré d'autre part nombre de valeurs industrielles et fonds d'Etat, au bénéfice du fisc ;
- e) le rétablissement des salaires sera effectué dès le 1^{er} janvier 1939 pour les employés des services industriels de la ville de Genève et des communes (Carouge, Lancy, etc.) ;
- f) ce que les fonctionnaires toucheront en plus comme traitement deviendra pour l'Etat une matière imposable supplémentaire double : et comme revenu du fonctionnaire lui-même et comme revenu des commerçants à qui les traitements des fonctionnaires vont naturellement.

Nous relevons, en outre, dans le prospectus en faveur de l'emprunt 3 1/4 % 1938 les déclarations suivantes de M. le conseiller d'Etat *Perréard* :

« Pour 1939, il est prévu que le rendement des impôts sera de 15 % supérieur à ce qu'il était en 1936, sans qu'aucune modification soit intervenue dans les lois en vigueur. »

Vous conviendrez, Messieurs les députés, que, dans ces conditions, l'Etat se doit de faire un geste en faveur de ses serviteurs.

Nous savons que la situation financière et économique du canton donne encore quelques soucis à nos autorités. C'est pourquoi nous vous demandons, non pas le rétablissement intégral, mais un premier allégement de 50 % de la retenue en vigueur, soit pour 1939, environ 625 000 fr.

Le personnel féminin a vu ses salaires brutalement réduits, et d'une manière uniforme, de 100 fr. par mois. Ce qui, pour certaines fonctionnaires, constituait jusqu'au 50 % de leur salaire. Elles verraien dans l'acceptation de notre proposition un geste d'équité qu'elles sont en droit d'attendre de l'Etat. Nous faisons appel à votre bienveillante attention ; nous sommes certains que vous reconnaîtrez la justesse de nos revendications.

Au nom de la Fédération :

Le secrétaire : L. SERVETTAZ.

Le président : A. REY.

COMPTE RENDU de l'Assemblée générale du 30 novembre 1938.

Présidée par C. Duchemin, cette assemblée réunit une bonne chambrière qui entendit avec intérêt les nombreuses communications de notre président.

Puis l'on passa à l'ordre du jour : l'attitude du Conseil d'Etat vis-à-vis de nos salaires.

Chacun sait que notre gouvernement a décidé de n'apporter aucun allégement à la retenue de salaire que subit encore l'ensemble des fonctionnaires. La Fédération des fonctionnaires, chargée de notre défense, a décidé en assemblée de délégués de demander une entrevue à la Commission du budget afin de lui exposer nos revendications. Un mémoire lui sera remis et pour tenir compte de l'opposition du Conseil d'Etat, il sera demandé pour 1939 un abattement de 50 % de la retenue. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Notre collègue Borel, très en verve, apporte dans ce débat la belle énergie que nous lui connaissons. A côté des critiques et des remarques il suggère plusieurs propositions intéressantes. L'assemblée ratifie les propositions de la Fédération quant à la *bataille qui dure*.

En outre, le Comité de l'U. I. P. G. enverra une délégation auprès de notre chef, M. Ad. Lachenal, pour lui exposer notre thèse et lui demander de prendre notre défense au sein du Conseil d'Etat.

L. S.

U. I. P. G. — DAMES SOUPER D'ESCALADE — DERNIER AVIS

C'est donc *mercredi 14 décembre*, à 19 h. 30, à l'Hôtel des Familles (rue de Lausanne, Cornavin), qu'aura lieu cette réunion familiale. Excellente occasion pour se rencontrer, collègues d'un même bâtiment, d'une même volée, en famille.

Les productions seront peu nombreuses, mais de qualité. Nous entendrons un de nos meilleurs diseurs ; une de nos plumes les plus alertes prépare un sketch radiophonique, et peut-être... Mais n'en dévoilons pas davantage. Venez, et vous entendrez.

Prière à nos correspondantes de faire passer ce rappel auprès des collègues, dames et messieurs, et auprès des membres de l'Amicale qu'elles peuvent atteindre. Et que les retardataires s'empressent d'envoyer 2 fr. 75 au compte de chèques I 3114, U. I. P. G. — Dames. Le délai d'inscription est prolongé jusqu'à *lundi 12, à midi*.

N'oubliez pas de mentionner : « Souper d'Escalade », et de conserver le talon du chèque qui servira de ticket d'entrée.

CONVOCATION

La commission chargée de préparer pour le Congrès de la S. P. V., le rapport sur « *La préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs*

civiques », se réunira vendredi 16 décembre, à 16 h. 30, dans le bureau de l'école du boulevard James Fazy.

Toutes les collègues que la question intéresse — et elles sont nombreuses, nous l'espérons — sont instamment priées d'assister à cette séance. Notre section étudiera particulièrement la préparation de la jeune fille à ses devoirs civiques. *Le Comité.*

NEUCHATEL SECTION DE NEUCHATEL

Jeudi dernier, 24 novembre, une trentaine de membres de la section de Neuchâtel se rendaient à Bienne, aimablement invités par M. Schluep, professeur de chant, et ses collègues. Ce fut charmant. M. Thiébaud, directeur des Ecoles secondaires, authentique Neuchâtelois, de Buttes, nous accueillit avec des paroles très cordiales et établit dès le premier moment une atmosphère des plus sympathiques. Puis nous eûmes le plaisir d'entendre un chœur d'une centaine de jeunes filles, dirigé par M. Schluep, avec une précision, un enthousiasme, un art pour tout dire, qui firent notre admiration. Ce fut un vrai petit concert. Les élèves de M. Schluep jouèrent tout d'abord avec leurs flûtes de bambou de vieux airs de la Renaissance, puis elles chantèrent à l'unisson, puis à deux, trois ou quatre voix, une douzaine de chœurs, pour la plupart du nouveau recueil « Chantons ». Plusieurs d'entre eux étaient fort difficiles. Il y eut même une charmante surprise : un très joli chœur à trois voix, composition inédite de notre collègue M. Louis Häggerly, qui fut chaleureusement applaudi. Notre président exprima à chacun des remerciements bien sentis et félicita chanteuses et directeur. Si j'ajoute que les jeunes filles ont constamment chanté par cœur, avec une justesse et un sens des nuances tout à fait remarquables, on comprendra l'admiration — mêlée d'une pointe d'envie — que nous avons témoignée à M. Schluep pour le magnifique résultat qu'il obtient avec une heure de chant choral par semaine.

Nos collègues de Bienne nous conduisirent ensuite dans la vieille ville qui nous intéressa par ses fontaines et ses façades joliment restaurées. L'après-midi se termina par une collation où la cordialité et l'amitié se donnèrent libre cours.

De telles rencontres sont bienfaisantes à plus d'un titre. Les absents ont eu tort et les participants... en redemandent. Merci encore très cordialement à nos amis de Bienne. *M. J.*

CHEZ NOS SOCIÉTAIRES

Cerneux-Péquignot. — Le 15 octobre dernier, M. Marcel Billod achevait sa trentième année de service au Cerneux-Péquignot. A cette occasion, il fut fêté chaleureusement par les autorités locales, le Département de l'Instruction publique représenté par M. Bonny,

inspecteur, les enfants qui préparèrent avec joie, sous la direction discrète de la collègue du jubilaire, le programme de la cérémonie à laquelle la section du Locle s'était associée par l'envoi d'une touchante adresse rehaussée d'une calligraphie qui touche à la virtuosité.

De son côté, toute la population du village était, ce jour-là, de cœur avec le maître d'école qu'on fêtait. En effet, M. Billod s'est acquis l'estime générale des campagnards parmi lesquels il a pris racine. Ce sont tout d'abord ses belles qualités d'éducateur, puis l'intérêt intense qu'il voue à la vie sociale et la place prépondérante qu'il a prise dans les affaires publiques, qui lui valent la considération dont il est entouré. La Société pédagogique neuchâteloise est heureuse aujourd'hui de l'en féliciter et de lui adresser ses meilleurs vœux.

J.-Ed. M.

Les Verrières. — Vers fin octobre, les autorités des Verrières ont pris congé de Mlle Zélie André qui quitte l'enseignement pour se marier. Elle laisse le souvenir d'une excellente institutrice et d'une agréable collègue. Les porte-parole des autorités et du corps enseignant, les élèves eux-mêmes, témoignèrent, au cours d'une cordiale cérémonie d'adieu, leurs sentiments de gratitude et d'affection ainsi que leurs meilleurs vœux à Mlle André. M. Bonny, inspecteur, faisant fi d'un accident d'automobile survenu en cours de route, apporta le message du Département de l'Instruction publique à notre sympathique collègue, à laquelle la Société pédagogique neuchâteloise souhaite de trouver beaucoup de bonheur au foyer qui l'attend.

J.-Ed. M.

JURA

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

L'école bernoise a fait l'objet de discussions lors de la dernière session du Grand Conseil, en novembre. Un député socialiste, M. Terrier, a demandé l'introduction de la limite d'âge de 65 ans pour le corps enseignant. Tous nos *patres conscripti* sont d'accord, en principe, avec cette motion ; on se demande simplement, dans les milieux gouvernementaux, si la Caisse d'assurance pourrait supporter cette charge nouvelle. Les instituteurs bernois, jusqu'à présent, peuvent rester en activité jusqu'à l'âge de 70 ans. La plupart d'entre eux, il est vrai, en philosophes, font valoir leurs droits à la retraite dès l'âge de 65 ans ; encore faut-il qu'ils puissent justifier « des ans l'irréparable outrage ».

Dans une autre motion, le député Burren, du parti des jeunes paysans, a posé les exigences suivantes :

« Le Gouvernement est invité à réintroduire, en collaboration avec la Société des Instituteurs bernois, les vicariats auxiliaires pendant l'hiver 1938-39.

» Une année d'attente sera imposée au printemps 1939 aux candidats qui auront acquis le brevet primaire ou le brevet secondaire.

» Des mesures seront prises afin que les membres âgés du corps enseignant puissent être pensionnés à temps, dans le sens de la requête de la Société des Instituteurs et de la Caisse d'assurance des instituteurs.

» Aussi longtemps que durera la pléthora des instituteurs, les institutrices qui se marieront devront, surtout dans les grandes localités, renoncer à leur fonction. »

* * *

Un député jeune-paysan, conformément au programme de son parti, qui lutte contre la déflation, a invité le gouvernement « à faire rapport et proposition au Grand Conseil sur une atténuation de 50 % de la baisse des traitements et salaires du personnel de l'Etat et du corps enseignant pour le 1^{er} janvier 1939 ».

Il était évident que le Grand Conseil ferait une froide réception à cette motion, étant donnée la mauvaise situation financière de l'Etat de Berne. En effet, elle fut repoussée par 78 voix contre 33. Les représentants de l'association du personnel, manœuvrant plus habilement, présentèrent un postulat moins impératif : « Le gouvernement est invité à faire rapport et proposition au Grand Conseil sur l'atténuation de la baisse des traitements et salaires du personnel de l'Etat et du corps enseignant, à partir du 1^{er} janvier 1939 ». Divers députés complétèrent ce postulat en demandant qu'on tînt compte, dans le statut nouveau des traitements, des charges familiales. Ainsi amendé, ce postulat obtint une grosse majorité.

Sans enthousiasme, le gouvernement annonça que la question des traitements serait revue au début de l'année prochaine, mais l'échelle nouvelle n'entrera en vigueur qu'en 1940. V. M.

BIBLIOGRAPHIE

Les saynètes de la jeunesse, par M. Matter-Estoppey. (Pour les fêtes de famille.) Prix, 1 fr. 75. Editions Delachaux et Niestlé S.A., Neuchâtel et Paris.

Mme Matter-Estoppey est trop avantageusement connue dans le monde du théâtre en général, et du théâtre d'enfants en particulier, pour qu'il soit nécessaire de recommander sa dernière publication : « Les saynètes de la jeunesse ».

Maman, grand'maman, institutrice, Mme Matter s'est penchée sur ses amis, les gosses. Elle connaît leurs peines, leurs joies, leurs réactions, leur langage. Elle sait les faire parler, les faire vivre leur vie. Avec elle, pas de ces petits perroquets qui répètent de belles phrases. Son théâtre est nature et vrai. Cela vit.

Aussi, à l'occasion des fêtes qui approchent et de toutes les fêtes de famille (mariages, fiançailles, anniversaires, noces d'argent ou d'or), les enfants, et ceux qui s'en occupent, pourront-ils largement moissonner dans les quelque 24 saynètes, dialogues, monologues de la charmante brochure de Mme Matter. P.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DROIT D'ASILE

En face de la situation quasi désespérée de tant de réfugiés, nos Confédérés lancent un appel, où catholiques, protestants, syndicalistes et israélites s'unissent, sous la présidence du conseiller d'Etat Briner de Zurich, pour implorer la pitié pour ces malheureux. Ils publient un article émouvant de l'un des historiens suisses les plus compétents pour engager les maîtres à intéresser leurs élèves à cette question du droit d'asile. Dans tous ses ouvrages, cet historien s'est appliqué à démontrer que le droit d'asile, très largement pratiqué jadis en Suisse a toujours été une occasion extraordinaire d'enrichissement pour ceux qui l'ont exercé.

Application hardie du droit d'asile. — C'est dès le XVI^e siècle que la Suisse applique hardiment le droit d'asile : c'est là un de ses traits caractéristiques. Et c'est par là que notre pays s'est acquis une considération internationale, même dans les temps de désunion et de faiblesse. Souvent il en est résulté de grandes difficultés, pour lui, parfois même des dangers, surtout quand prédominaient, chez nos grands voisins, des courants d'idées qui exigeaient la répression de tendances divergentes. Au temps du prince Metternich, comme plus tard sous Louis-Philippe, l'Autriche et la France nous menacèrent plusieurs fois de la guerre, même de démembrer notre pays. Et il fallait consentir des sacrifices matériels considérables, quand il s'agissait d'aider des milliers de fugitifs, séparés de leur pays, et sans aucun moyen d'existence. On ne peut s'empêcher d'admirer comme, chaque fois, il se trouvait des Suisses pour courir au secours de leurs camarades d'idées, souvent au travers de grandes difficultés matérielles, aussi bien aux temps des luttes confessionnelles que, plus tard, lors des divergences de vues politiques, après la chute de Napoléon et les répercussions de la Révolution française. Malgré la dureté des conditions de vie — notre pays passait pour être trop peuplé — le nombre des bourgeois s'accroissait plus qu'il n'aurait paru raisonnable. Lorsqu'on nous raconte que la petite ville de Lausanne de la fin du XVII^e siècle hébergea en une seule journée 2000 réfugiés, dont pas mal s'y établirent, cela nous paraît à peine croyable. Benjamin Constant est le descendant d'une de ces familles de Huguenots. Il semble que, pour Genève notamment, l'exercice du droit d'asile fut la cause principale de sa prospérité. En 1685, cette ville de 16 000 âmes hébergea pour la durée de presque dix ans 4000 malheureux, qu'elle devait nourrir et vêtir. Même les petites maisons en abritaient souvent de 40 à 50. On en entassait jusqu'à vingt dans une petite chambre. C'est de Bourgogne qu'arriva, en

1587, le premier horloger. Les Italiens introduisirent le commerce de la soie, les Français du sud le tissage de la soie et du velours, la passementerie, la fabrication de bas, la confection de galons d'or et d'argent. Du nord de la France arrivèrent quantité de joaillers et d'autres encore. On compte qu'à Genève seulement, de 1682 à 1720 parvinrent 16 000 émigrants ; rien que pour l'année 1685, les dépenses s'élèverent à 88 000 gulden, et, en tout, pour tous les réfugiés, à plusieurs millions.

C'est à la ferveur religieuse qu'il faut attribuer cette générosité ; mais elle ne se lassa pas durant le XIX^e siècle, si pondéré. Après la Révolution de juillet 1830, les idées libérales avaient pris pied dans des cercles étendus de la population et une communauté spirituelle prit naissance entre les asilés et leurs hôtes. C'est certainement à l'influence prépondérante des réfugiés qu'il faut attribuer le renouveau politique de la Restauration. C'est un émigré, le professeur Pellegrino Rossi, de Carrara, devenu Genevois, qui conçut en 1832 une nouvelle Constitution pour la Suisse, constitution qui se heurta à la résistance de Metternich. Parfois cette sympathie des étrangers pour leur terre d'adoption en arrivait à passer les bornes, témoin l'incursion de Mazzini en Savoie, l'an 1834.

On comprend aisément que l'hospitalisation de ces innombrables réfugiés ait été pour le pays une cause de souffrances ; cependant l'enrichissement qui en est résulté compense mille fois ces difficultés, comme en font foi les réclamations des grandes puissances, avant et après 1848. Ce fut d'abord un grand essor industriel : on apprend de nouvelles techniques, on crée des industries jusque-là inconnues ; mais il faut estimer plus haut encore l'enrichissement spirituel que provoqua l'arrivée des émigrants au XIX^e siècle. Sans eux, jamais la Suisse n'aurait pris l'essor qui marqua un contraste aussi impressionnant avec la vie terre à terre des décades précédentes. L'échec de la Révolution avant 1848 provoqua de nouveau un afflux de réfugiés aussi bien du nord que du sud de la chaîne des Alpes. C'est avec peine que le premier gouvernement fédéral parvint à refréner les sympathies ardentes qui les poussaient vers leurs camarades d'idées, à l'étranger.

Si l'on fait abstraction de quelques étourderies politiques, facilement explicables en une époque troublée, il faut reconnaître, d'autre part, que beaucoup d'émigrés se lièrent si étroitement avec leur pays d'adoption qu'ils ne pouvaient plus songer à s'en détacher. C'est ainsi que le créateur, à Davos, de la station climatérique pour malades tuberculeux, fut un de ces révolutionnaires, qui, en quittant la carrière juridique qu'il professait auparavant, ouvrit à toute une vallée de montagne de nouvelles possibilités de développement. Evidemment, les circonstances sont plus dures actuellement, puisque,

pour beaucoup, manquent les possibilités de trouver un travail rémunérateur ; en outre, les relations morales avec les émigrés actuels sont fort différentes de ce qu'elles étaient en un temps où l'Allemagne et l'Italie luttaient encore pour leur unité nationale, et que des haines confessionnelles et politiques conduisaient de grands peuples à se mutiler eux-mêmes.

Un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire du droit d'asile en Suisse et ses suites nous prouve clairement qu'il nous est impossible de trouver le salut dans une attitude purement négative. Même en considérant la chose du point de vue matériel, il n'est pas bon, dans notre angoisse, de fermer nos oreilles à la voix de l'humanité. C'est un fragment glorieux du passé helvétique qui vit dans de tels souvenirs, vieux de plusieurs siècles. Comment pourrions-nous nous passer de ces faits et des leçons qui en découlent, pour le présent ou pour l'avenir ?

Communiqué par A. D.

A PROPOS D'ENFANTS ANORMAUX ET DIFFICILES

Une maison vaudoise de rééducation a écrit dans son bulletin d'octobre : « Un peu partout, l'Etat accepte de s'occuper des anormaux, et pourtant il y a peu à attendre, socialement, de ces pauvres enfants-là. Par contre, les « difficiles », presque toujours perfectibles, sont abandonnés à leur sort ; ou bien, ce qui est pire, envoyés dans les classes d'anormaux... pour ces enfants instables, agités, au caractère débile, leur envoi dans une classe d'anormaux est une catastrophe, puisque leur agitation va en augmentant. Ne se sentant pas là à leur vraie place, ils se vengent par des méchancetés. » Deux affirmations, deux erreurs, que nous ne pouvons laisser passer sans protestation.

Il y a beaucoup de degrés dans l'anormalité et, bien entendu, les classes spéciales de développement ne reçoivent ni imbéciles, ni idiots. Une pédagogie appropriée permet d'aider les autres déficients à tirer parti du peu qu'ils ont reçu et bien des enfants, qui ne pouvaient que souffrir et souvent gêner dans une classe normale, se sont développés au point de devenir des individus utilisables dans la société ; ainsi se sont opérés bien des sauvetages.

Quant aux « difficiles », les classes de développement en reçoivent aussi. Nous avons constaté maintes fois l'utilité de telles classes pour ces enfants. Voici ce que dit à ce sujet Mlle Reymond, maîtresse de la classe de développement de l'Ecole normale du canton de Vaud : « L'enfant instable, agité, se calme dans la classe spéciale bien organisée ; son agitation va en diminuant. Il n'a jamais le sentiment de travailler en dessous de ses moyens ; ses facultés limitées ne sont pas mésestimées puisqu'il travaille à sa mesure, l'enseignement étant toujours individuel. »

Nous avons vu arriver des enfants extrêmement agités, renvoyés d'une classe normale pour désobéissance, instabilité bruyante, incapacité d'attention ; nous nous demandions si vraiment ils n'allait pas gâter la classe spéciale sans aucun profit pour eux-mêmes. Or, chaque fois, le contraire s'est produit : les élèves ne se laissaient pas distraire de leurs occupations et même ils essayaient de calmer le nouveau venu par des interventions parfois touchantes de bonté ; et peu à peu l'enfant agité se calmait et devenait capable d'une attention progressivement plus complète. Son caractère alors s'adoucissait.

Certes, de telles éducations ne vont pas sans peine ! « L'éducation d'un enfant exige une patience inlassable, une forte dose d'énergie et de sagacité, la maîtrise de soi-même. Lorsqu'il s'agit d'enfants dont le système nerveux est plus ou moins désordonné, cela devient une œuvre très ardue qui ne saurait effrayer cependant les éducateurs qui croient à la valeur de l'être humain et qui savent combien souvent les nerveux possèdent une nature aussi riche qu'attachante ». (Dr Flournoy.)

Le rédacteur du bulletin que j'incrimine fait une mauvaise action ; en se basant sur quelques cas insuffisamment contrôlés et sur une connaissance certainement fantaisiste de la question, et dans un but que nous ne connaissons pas, il fait courir dans le public des opinions fausses sur les classes de développement, appelées encore quelquefois classes d'anormaux, bien que les élèves qu'on y trouve ne soient presque jamais de vrais « anormaux ». G. CHEVALLAZ.

ANNUAIRE INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT¹

Une fois de plus — et c'est la sixième — l'*Annuaire international de l'Education et de l'Enseignement* nous apporte l'image du monde de l'école. C'est une mine de renseignements et de documents divers. Il est consolant d'y trouver les échos d'une activité orientée vers autre chose que la destruction, d'y respirer autre chose qu'une atmosphère de haine. Les maîtres d'école seraient-ils les derniers à poursuivre un effort constructif ?

Mais nous rencontrons aussi dans ce volume des causes de tristesse. On n'y trouve plus le nom de l'Autriche. Ce qui concerne la Tchécoslovaquie appartient déjà à l'histoire. Après la disparition de l'école autrichienne et de ses magnifiques réalisations, c'est l'effritement de l'école tchécoslovaque et de ses aspirations de culture humaine.

C'est en ces termes que l'*Annuaire 1937* parlait du travail de l'éducation dans la république martyre :

¹ *Annuaire international de l'Education et de l'Enseignement*. Publications du Bureau international d'Education, N° 62. Palais Wilson, Genève.

« L'organisation de l'enseignement, extrêmement compliquée dans un pays qui abrite plusieurs nationalités parlant des langues différentes, se poursuit ainsi sur les bases tracées, dès sa constitution, par la jeune République. Les résultats obtenus dans ce domaine, au cours de ces dernières années, sont la meilleure preuve du souci constant que les autorités tchécoslovaques vouent à l'éducation de la jeunesse. »

Il y a par le monde moins d'idéal et moins de liberté par la malinconie des uns et la complicité des autres. Pensons-y, maîtres d'école suisses, et serrons les coudes !

Pour donner une idée du mouvement de l'éducation en 1938, nous ne saurions mieux faire que de transcrire quelques paragraphes de la préface de P. Rossello, directeur adjoint du *B. I. E.*

Réd.

* * *

« Voici, en résumé, les tendances qui semblent avoir prédominé pendant le dernier exercice scolaire.

1. Pour la première fois depuis plusieurs années, on ne trouve dans les rapports des Ministères de l'Instruction publique presque aucune allusion à de nouvelles restrictions budgétaires ; au contraire, il est souvent fait mention du retour à la normalité, ou de l'augmentation des budgets de l'Instruction publique.

2. La vague des réformes de l'enseignement à tous les degrés est loin de diminuer ; elle tend plutôt à s'enfler et atteint des pays qui jusqu'ici paraissaient devoir en être à l'abri. La fièvre de transformation se propage.

3. Beaucoup de ces réformes semblent répondre à un désir de coordination et de rationalisation ; elles se traduisent parfois par des mesures d'unification et de centralisation, soit dans le domaine administratif soit dans celui de l'enseignement proprement dit.

4. Dans l'enseignement du premier degré, l'intérêt témoigné pour les méthodes dites actives (centres d'intérêt, « Project Method », etc.) par les autorités scolaires d'un grand nombre de pays est chaque jour plus frappant.

5. L'enseignement secondaire semble être toujours le point névralgique de la réorganisation scolaire ; les réformes de la structure de cet enseignement ne décèlent pas, cette année encore, de tendance bien déterminée ; toutefois, l'idée de coordonner les différentes institutions où se donne l'enseignement post primaire gagne ostensiblement du terrain.

6. La préparation professionnelle des maîtres est de nouveau à l'ordre du jour, et le problème du choix entre la formation pédago-

gique du type secondaire et la formation pédagogique du type supérieur ou universitaire continue à se poser ; après certaines réformes par trop rapides ou par trop radicales, les progrès du second système se sont ralenti cette année ; plusieurs pays recourent simultanément aux deux systèmes.

7. La campagne en faveur de l'éducation physique et de la santé des écoliers (jeux dirigés, amélioration de l'alimentation, augmentation des loisirs, etc.) s'intensifie de jour en jour. Cette préoccupation déborde l'école et un grand nombre d'institutions péri-scolaires travaillent au même but. Ce mouvement est favorisé en partie par des considérations d'un autre ordre, telles que la préparation de la défense nationale ».

INFORMATIONS

UNE BIOGRAPHIE D'OTTO GLÖCKEL

Sur l'initiative de M. le conseiller d'Etat Briner de Zurich, un groupe de pédagogues de la Suisse allemande prépare l'édition d'une biographie d'Otto Glöckel afin de montrer ce qu'a été pour la pédagogie libérale l'influence du grand pédagogue viennois et la réforme scolaire qu'il avait réalisée dans son pays.

Les initiateurs de cette œuvre poursuivent deux buts : d'une part, sauver de l'oubli et de la destruction une œuvre magnifique dont nos écoles démocratiques peuvent encore tirer maints enseignements, d'autre part, comme ils disent eux-mêmes : faire de celle-ci un témoignage de sympathie à l'égard de toutes les victimes du drame autrichien.

Cinq mille francs sont nécessaires pour que cet ouvrage paraisse. Nos collègues de la Suisse allemande font appel à la solidarité des éducateurs suisses pour permettre la publication du volume dont le prix est fixé à 5 fr. On peut verser immédiatement cette somme au compte de chèques VIII 7956, Zurich, M. Jean Briner, Schulvorstand.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

LES VITAMINES

Les vitamines sont des substances alimentaires indispensables au fonctionnement des organismes et qui agissent à doses infimes. Leur absence (on dit leur carence) provoque des maladies ou des malaises dont on a longtemps méconnu l'origine. Depuis une vingtaine d'années seulement, on sait que le rachitisme, dû à une ossification défectueuse, et causé par l'absence d'une vitamine ; c'est une avitaminose. Il est avéré que la santé publique serait nettement

améliorée si l'on pouvait faire pénétrer dans les ménages, surtout dans les ménages modestes, des connaissances *pratiques* sur ces substances.

J'ai tiré de l'ouvrage de Randoïn et Simonnet (*Les Vitamines*, libr. A. Colin), quelques renseignements précis. Je les crois assez clairs pour être fournis à de grands élèves.

Voici d'abord une liste des principales vitamines avec leurs effets de carence. Les trois dernières, solubles dans l'huile, ne se trouvent que dans les corps gras.

Vitamine	Sa carence absolue provoque :	Sa carence partielle entraîne :
C (antiscorbutique)	le scorbut, le scorbut infantile	des affections des gencives, de l'anémie, des troubles digestifs et nerveux.
B (antibéribérique)	le béribéri en Chine, la maladie des sucreries aux Antilles	des troubles digestifs, des pertes de poids, de la raideur des muscles, de l'irritabilité, la tendance aux ulcères, des névrites.
A (antixérophthalmique) (ou de croissance)	la xérophthalmie (lésions oculaires)	des affections des yeux, une tendance aux maladies broncho-pulmonaires.
D (antirachitique)	le rachitisme	de l'anémie, une marche pénible, le « gros ventre ».
E (de reproduction)	la stérilité, dans les deux sexes	des troubles du développement fœtal.

Les formes dites « frustes » dues aux carences partielles sont le plus souvent imprécises, les régimes alimentaires insuffisants privant en général l'individu de plusieurs vitamines à la fois.

Fragilité des vitamines.

Contrairement à ce qu'on affirme souvent, les vitamines résistent à la cuisson ordinaire des aliments, seule la vitamine C est fragile. Il est bon de savoir que les vitamines résistent mieux à la chaleur en milieu acide. Ainsi, les confitures d'orange et les conserves de tomates gardent leur vitamine C. Il est recommandable d'ajouter du jus de citron aux fruits qu'on stérilise, pour les acidifier.

Par contre, l'oxygène, même atmosphérique, détruit rapidement les vitamines C et A, et, plus lentement, les vitamines B, D, E.

Dans tous les cas de cuisson prolongée en casserole découverte, c'est l'oxygène qui est néfaste, et non pas la chaleur en soi.

C'est pourquoi le beurre fondu à domicile perd toutes ses vitamines, alors qu'il les conserve s'il est fondu à l'autoclave comme dans une laiterie moderne. C'est aussi pourquoi le lait condensé à l'abri de l'air garde ses propriétés.

A cause de l'oxygène, l'exposition à l'air des aliments conservés est fâcheuse. Un légume pris au jardin est bien supérieur à celui qu'on achète au marché, qui lui-même l'emporte sur un produit venu de l'étranger.

(A suivre.)

E. D.

TEXTE LITTÉRAIRE

Paysage d'automne.

Est-ce que tu connais bien le ciel d'automne ?...

Si tu écoutes un peu, vingt fois par jour tu entendras comme un frisson le déchirer, une sorte de bruit soyeux et ronflant qui naît au loin, grandit, bat son plein au-dessus de ta tête et se perd vers le sud : ce sont les migrants qui passent. Leurs ailes brassent le ciel d'automne à grands coups réguliers, inlassables, mécaniques. Les canards allongent leur triangle, d'autres oiseaux leur molle écharpe, derrière le chef de file, le coupe-vent, qui fend l'espace de sa poitrine en carène et, le cou tendu, semble tiré en avant par un fil invisible.

Forêt d'automne « Vendredi ».

Marie COLMONT.

LES LIVRES

Histoire du moyen âge, par Pierre Ansermoz. — Librairie Payot.

Ce volume est le second d'un cours d'histoire générale. L'auteur s'est efforcé de présenter avec clarté l'histoire complexe des débuts de la féodalité en choisissant parmi les innombrables *faits historiques* les plus caractéristiques. Il nous paraît qu'on aurait encore pu élaguer par-ci par-là et s'étendre en revanche sur certains personnages représentatifs : Jeanne d'Arc, Louis XI, saint Louis, plus que l'auteur ne l'a fait.

Ce qui a trait à la vie et à la civilisation est très bon, peut-être fallait-il consacrer plus de deux petites pages à l'histoire et au style de nos cathédrales ?

La formation des Etats modernes s'étudiera aisément dans la troisième partie du livre.

Ce nouvel ouvrage, enrichi de belles illustrations, apportera une aide précieuse à l'enseignement de l'histoire. Alb. R.

L'ÉCOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PRÉPARE
à tous les examens

Hôtel Victoria CHEXBRES

CONFORT MODERNE.
Miles Chappuis, prop.

PRIX DE FR. 6.— A 7.50
TÉLÉPHONE 5 80 01

vue étendue sur les
Alpes et le Léman.

POMPE ROTATIVE A HUILE

actionnée à la main.

Le maniement extrêmement facile et la réussite certaine et rapide de toutes les expériences avec disque de la pompe à air sont les caractéristiques de notre nouvelle pompe. Les vides atteints sont bien supérieurs à ceux que l'on obtient par les pompes à pistons. Hémisphère de Magdebourg vidé en une demi-minute. Demandez prospectus.

CARL KIRCHNER, BERNE, la Maison des appareils de qualité.

La joie du maître c'est de posséder le petit duplicateur pratique, sûr et bon marché pour textes, croquis et dessins (pour écriture à la main ou à la machine) **Tampon duplicateur USV** qui est déjà adopté par mille instituteurs et institutrices suisses. Emploi simple et rapide, résultats surprenants.

Nº 1 Liliput . . . Fr. 8.— Nº 6 Cahier normal Fr. 25.—
Nº 2 Carte postale " 16.— Nº 10 Folio . . . " 38.—
avec accessoires. Demandez ce tampon à l'examen au fournisseur :

B. SCHOCH ACCESSOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT **Oberwangen (Thurg.)**
Téléphone 65.445.

ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois **DIPLOME** commercial en 6 mois (compris allemand et italien écrit et parlé.)

Références prosp. Diplôme langues 3 mois. ÉCOLE TAMÉ, Baden 57 ou Neuchâtel 57

Les ÉTRENNES que vous offrez
sont un indice de votre goût...
voyez donc nos belles nouveautés :

foulards	gilets laine	coins de feu
écharpes	chemises	robes de
guêtres	cravates	chambre
gilovers	ceintures	sous-vêtements

KOCHER

Rue du Pont 7
Lausanne

Téléph. 2.84.96

Bibliothèque Nationale

Suisse,

BERNE.

J. A.

QUELQUES NOUVEAUTÉS

MARC A. BISCHOFF

LA POLICE SCIENTIFIQUE

LES HOMICIDES — LES VOLIS — LES INCENDIES CRIMINELS
LES FAUX — LA FAUSSE MONNAIE

Un volume in-8° avec 45 gravures, broché Fr. 6.—
Cet ouvrage destiné aux spécialistes comme aux profanes est une étude complète des progrès réalisés par la police scientifique moderne.

GEORGE CLAUDE

FEMMES

Un volume in-16 broché Fr. 3.50
Ges pages si compréhensives de l'âme féminine, de ses joies et de ses chagrins, sont pleines de vie, de sensibilité et de courage. Elles seront bienfaisantes à beaucoup de lectrices et de... lecteurs.

ERNEST MANGANEL

UNE ILE, MAJORQUE

Un volume petit in-16 broché Fr. 3.50
Ni la rouge, ni la blanche, celle de toujours : vision neuve, description vivante et colorée.

JEAN PEITREQUIN

LE PLAISIR D'Y VOIR CLAIR

Un volume in-16 broché Fr. 3.50
Dans cet ouvrage si vivant, où abonde l'humour, l'auteur va du sourire qui détend au tonique de l'esprit et du cœur et le lecteur goûtera « Le plaisir d'y voir clair ».

THÉODORE ROUFFY

ROULEZ TAMBOUR...!

CARNET D'UN MOBILISÉ DE 1914-1915

Un volume in-16 broché Fr. 4.50
Tous les hommes qui, de 1914 à 1918 ont été appelés à couvrir la frontière retrouveront dans ce volume, dédié aux soldats de tous grades, leurs souvenirs notés au jour le jour au milieu d'eux, par un des leurs.

GEORGES WAGNIÈRE

LA SUISSE ET LA GRANDE GUERRE

Un volume in-8° carré broché Fr. 4.50
Indispensable pour juger les événements de 1914 à 1918 en Suisse, ces mémoires se lisent avec le plus puissant intérêt.

D^r EDOUARD WYSS-DUNANT

MES ASCENSIONS EN AFRIQUE

Préface du Colonel divisionnaire Grosselin, président du Club alpin
Un volume in-8° avec 5 croquis et 30 photographies hors texte broché Fr. 6.50
relié Fr. 9.—

Voici une randonnée immense sous le soleil de l'Equateur parmi les glaciers et les banquises du Kibo et jusqu'aux cimes mystérieuses du Hoggar.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Multigraphiez avec le timbre USV !

(Voir annonce dans le présent numéro)



Editieurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

AUX FÊTES... le cadeau qui plaît:
LES BELLES FLEURS de Transmis. florales mondiales
 Vos Collègues sont nos clients. Pourquoi ne le deviendriez-vous pas ? Escompte spécial de 10%.

B. Morhardt

32, Bd Georges Favon - Tél. 4.49.45

Au parasol moderne

Genève { 1, Rue de la Croix-d'Or
 13, Pl. des Eaux-Vives (Angle Terrassière)

Offre toutes les dernières nouveautés en Capuchons en soie huilée. Tom-pouces, Parapluies pliants, parapluies-cannes etc.

Escompte spécial sur présentation de la carte d'instituteur.

1000 draps coton écru 150 × 220 cm.
 le drap **Fr. 1.90**

Toile suisse, Toile des Vosges, Toile des Flandres.

A. GRAS & Co., GENÈVE, Coutance. Tél. 2.64.64

Envoi franco. Contre remboursement à partir d'un achat de fr. 20.—
 Escompte 10 % aux membres du corps enseignant.

Vous êtes sûrs de trouver

Au Printemps

LE CADEAU

qui fera plaisir

GENÈVE, rue du Rhône, 40

Il est délivré aux fonctionnaires une carte donnant droit à un **Escompte de 5 %** sur tous les achats.

PHARMACIES POPULAIRES

Fondées en 1891 par les Sociétés de Secours Mutuels en cas de maladie

GENÈVE

Quai des Bergues, 27

Rue d'Italie, 8

Rue de Carouge, 55

Rue de Monthoux, 50

Avenue du Mail, 6

Rue de la Servette, 27

ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois

DIPLOME commercial en 6 mois (compris allemand et italien écrit et parlé.)

Références prosp. Diplôme langues 3 mois. **ÉCOLE TAMÉ**, Baden 57 ou Neuchâtel 57